



UFR LETTRES ET LANGUES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR

Séances extraordinaires **des 21-11 et 28-11-24**
/ N°04 – Approuvé le 16/01/25

Le déroulement des travaux de la séance du conseil extraordinaire du 21 novembre a nécessité une deuxième session organisée le 28 novembre.

ORDRE DU JOUR

Campagne d'emploi 2025-2026 : Vote sur les priorités

Séance du 21/11/24 (12h30-14h40)

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S- BLOCH B- HANOTE S- MAGORD A

Collège B :

BAGINI L- MARTIN M (à partir de 13h00)- GONZALEZ MEDIANO D-
TEIXEIRA S- THOUVEREZ L

Collège BIATSS :

CHARLES-DUPUY C- SCHMAL S

Collège des Usagers :

SUIRE F

Collège Personnalités extérieures :

/

Procurations :

BILLARD H à GONZALEZ MEDIANO D
PEYROL-KLEIBER E à GONZALEZ MEDIANO D
DAMPURE à CHARLES-DUPUY C
CANAUD P à THOUVEREZ L
SASSONIA J à BIKIALO S
PICKER M à BLOCH B
DIAZ E à BLOCH B

MARTIN M à TEIXEIRA S (de 12h30 à 13h00)
AL JOUMAA A à SUIRE F
MADEC J à BAGINI L

Invités permanents présents :

GUILBARD AC- LE MOING A-

Invités ponctuels présents :

ROBERT J- CONCOLINO B- VIGNERON BOSBACH J-
DURAND DROUINEAU D- VERGEZ-COURET M- AUDINET K

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 12h30.

Le quorum étant atteint (21 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Les secrétaires de séances : Annick Gauthier et Céline Guillée

Quelques rappels par l'équipe de direction :

Un contexte national > choix budgétaires en cours.

6 millions à trouver en masse salariale car l'Etat souhaite la baisser et l'UP est considérée comme sur-encadrée.

Cela correspond à 87 postes sur 14 composantes à rendre, écoles ou instituts.

Plusieurs solutions :

- Dans la continuité du vote du CA du 31 octobre, mais pour aller plus loin : on proteste en arrêtant nos activités, en interpellant la presse. Suggestion faite par S. Bikialo aux autres directeurs et directrices de composantes et aux élu.es du conseil.
- On ne classe pas en disant que tous les postes sont nécessaires (proposition de SFA relayée par B. Bloch). Selon l'équipe de direction :
 - o 1) Il est faux de dire que les besoins sont identiques entre tous les postes (voir les tableaux des besoins en enseignement présentés lors du conseil du 2 mai qui sont de nouveau projetés),
 - o 2) c'est laisser la Présidence arbitrer (sans doute en concertation avec l'équipe de direction mais pas avec le conseil d'UFR) sur les postes au lieu de l'UFR,
 - o 3) c'est penser qu'il faut se battre contre l'UP et non contre le Ministère.
- On fait savoir nos priorités et on les vérifie à partir de la question : quels sont les besoins (il y a des besoins pour tous) mais quelles formations sont menacées.

L'équipe de direction a fait pour le moment le troisième choix (évolution possible en particulier vers le 1^{er} choix).

L'équipe de direction a pu être informée, depuis le vote du 2 mai, d'éléments qui justifient de se poser la question de l'actualisation ou non des priorités en contexte de pénurie (même si on ne sait pas exactement combien de postes seront conservés au sein de l'UFR). Elle a aussi plus de temps pour vérifier certains besoins qui ont pu être surévalués par certains départements ; elle se sent donc la responsabilité de les soumettre au conseil :

- CFLE : Un CDD (384h) a été refusé au nom du retour d'une titulaire (mais à 50% seulement car mi-temps thérapeutique) ; plusieurs CDI sont passés de 485h à 384h ; une collègue passe à 50% en janvier pour retraite progressive. Cela fait donc 684h de potentiel enseignant en moins, qui s'ajoutent aux 1920h liées aux 5 postes perdus entre 2019 et 2022. L'urgence est extrême de recruter un PRAG/PRCE car la formation est menacée, les titulaires sont au maximum d'heures complémentaires autorisées et 14 vacataires ont été recrutées.
- Par ailleurs, les départements concernés par les 4 premiers postes (SDL, Lettres et ADS) sont en déficit chronique (en raison d'augmentation des maquettes pour ADS et SDL et de 6 postes perdus en Lettres depuis 2016) : donc l'ordre ne semble pas à mettre en cause.
- Ce n'est pas le cas des postes classés à partir de la 5^{ème} place : les besoins en espagnol et en russe semblent moins importants que prévu, la question de la recherche se pose pour les postes de LEA gestion et arabe. C'est pourquoi les besoins des postes identifiés (en besoins d'enseignement) comme moins prioritaires (à partir du poste classé 5^o) ont été réinterrogés et les responsables ont pu représenter les enjeux (enseignement et recherche) pour elles et eux.

La discussion est ouverte en proposant que chaque formation/laboratoire rappelle ses besoins en 5 mn :

Sylvie Hanote regrette de ne pas avoir assez d'éléments chiffrés, tout en redisant sa confiance dans la direction de l'UFR et les directeurs de départements.

Stéphane Bikialo rappelle que les chiffres n'ont pas varié depuis mai, sauf quelques variations minimales évoquées le 14 novembre, que l'enjeu est plus de vérifier si le classement correspond aux priorités à partir du moment où l'UFR n'aura pas les 8 ou 10 postes espérés. Il rappelle aussi que les tableaux soumis aux élu.es (contrairement à ceux proposés par l'ancienne équipe de direction) ont été travaillés en amont avec les directions de département lors de réunions collectives et qu'aucun chiffre n'est contesté par elles et eux, ce qui devrait donner confiance aux élu.es. Il insiste enfin sur la dimension pluriannuelle : on ne pourra pas décaler les recrutements d'un an (car d'autres besoins vont émerger) mais on n'oubliera pas ces besoins qui n'ont pas été pourvus et les attentes des départements concernés.

Il projette au fur et à mesure que les élu.es ou invité.es vont prendre la parole au sujet de la fiche de poste présentée en conseil d'UFR le 2 mai qui liste les besoins en enseignement et en recherche.

S. Bikialo précise que tous les décalages entre potentiel enseignant et besoins enseignement ne sont pas équivalents : certains besoins sont liés à des postes perdus (CFLE, Lettres), d'autres à des augmentations des maquettes ou des dispositif (PPPE et LSF en SDL) ; la règle des moyens constants n'a pas été toujours appliquée et il faut en tirer les conséquences sur les postes (des choix à faire qui auraient dû être faits avant en termes de projections en emplois).

S. Hanote espère que l'UP aura les informations sur ce qui se passe l'année d'après, qu'un travail sera fait sur les projections, les scénarii possibles.

S. Bikialo regrette les revirements ministériels qui retombent sur l'UP et l'UFR. Il rappelle aussi qu'il est difficile parfois d'anticiper au sein de l'UFR, en raison de départs à la retraite annoncés au dernier moment en particulier.

L. Thouverez insiste sur le fait que si nous sommes amenés à négocier entre nous, ce genre d'infos sur les départs en retraite est fondamental car implique non pas seulement le département mais l'UFR.

Sandra Teixeira indique que pour SDL, on leur reproche de faire des choses qui étaient préconisées par le ministère, donc on ne peut pas leur reprocher de ne pas avoir travaillé à moyen constant.

S. Bikialo précise qu'il ne s'agit pas de reproches à SDL mais que la question est de bien formuler que si on crée un dispositif (ex. licence PPPE, autour de 250h), cela va générer des besoins (en postes) et que l'ouverture doit être conditionnée à la création d'un poste accepté par les élu.es du conseil (ce qui n'a pas été le cas). Comme lorsque le département ADS a créé des parcours théâtre et cinéma dès la L1 : cela a créé un déficit chronique en EC qu'il faut combler peu à peu. La responsabilité de l'équipe de direction est de constamment rappeler que les choix pédagogiques ont bien souvent des conséquences économiques (en termes de masse salariale).

David Gonzalez indique qu'il y a peu de choix et plutôt des contraintes et que les heures ont été diminuées en espagnol. Il prend la parole sans être mandaté par la direction du département d'espagnol mais pour indiquer qu'il n'y a pas eu de variations depuis la rentrée (pas de perte d'étudiant.es) et que beaucoup d'actions ont été menées pour maintenir les effectifs en LLCER espagnol. Le poste demandé fait suite à la mutation d'Alain Bègue et que sans ce poste il n'y a plus de recherche en littérature espagnole à l'UFR. Il évoque un départ à la retraite prochain en espagnol en regrettant de ne pas avoir d'information sur ce départ donc le département ne peut anticiper.

L. Thouverez précise que le département est passé de 4 à 3 lecteurs, et insiste sur la volonté du Forellis de développer les littératures étrangères.

Jessica Robert (directrice du département LEA) prend la parole pour défendre le poste de MCF LEA-Gestion. Elle évoque un PAST non renouvelé et un MCF bientôt à la retraite. Des vacataires remplacent mais cela ne permet pas le suivi des étudiant.es et la répartition des tâches administratives. Elle demande donc que le poste soit remonté dans les demandes afin de pérenniser le domaine d'application de la filière LEA, sans quoi les langues seront mises aussi en difficulté. Le cahier des charges de l'ANLEA prévoit aussi de la recherche. Pour Jessica Robert, comme le professeur titulaire en matière d'application est aussi

l'enseignant en charge des stages en master du parcours LTCl, il est à noter que cette fonction est essentielle et conditionne la subsistance de la formation.

S. Bikialo rappelle qu'il faut s'interroger sur la place de la recherche en LEA à l'UFR, peu représentée (en langues comme en domaine d'applications) ; s'il n'y pas de recherche, pour une licence ou un master, des PRAG/PRCE suffisent.

S. Schmal demande si ce PRAG/PRCE serait classé suffisamment haut.

S. Bikialo précise qu'il prendrait la place de 2 MCF (poste de C. Baillet et d'E. Amouzou) car un PRAG/PRCE assure 384h de cours et un.e MCF 192h.

L. Thouverez insiste sur le problème de la charge administrative du master et de la licence LEA, qui justifient peut-être l'absence de recherche des EC en LEA.

Sandra Teixeira insiste également sur le besoin d'un.e MCF qui permettrait de relancer la recherche.

J. Robert évoque ensuite le 2nd poste demandé en LEA, un MCF en langue arabe. Elle rappelle que ce poste est lié au départ en retraite d'un enseignant en CDD, ce qui correspond à plus de 400h de besoin (hors Maison des langues)

S. Bikialo rappelle qu'en 2024-2025, ont été recrutés un CDD + un lecteur pour compenser ces heures et que pour la suite on peut conserver un CDD ou recruter un MCF en plus du lecteur ou de la lectrice (mais qui est sur le support du lecteur d'espagnol).

Galina Subbotina rappelle les besoins en russe, notamment au regard du grand nombre d'étudiant.es concerné.es, et souhaite que le polonais et le serbo-croate puissent se développer. Elle rappelle que le recrutement d'un PRAG/PRCE a échoué d'où la demande d'un MCF, et qu'un poste de lecteur.trice en langues slaves a été rendu pour cela. La situation en russe est extrêmement précaire car le département ne dispose que d'une seule MCF pour assurer la répartition des cours. Elle constate qu'elle a 236h de cours à donner, ce qui est excessif. Elle souligne qu'il lui revient en outre de répartir les cours des collègues. Par ailleurs, la détresse du département doit être soulignée puisqu'il est constitué de 2/3 de vacataires ou de contractuels.

Karine Audinet (responsable pédagogique du CFLE) présente les difficultés du CFLE liées à plusieurs départs à la retraite non remplacés, à des départs qui s'annoncent, un mi-temps thérapeutique...

Licia Bagini soutient la demande en précisant qu'on ne peut pas développer les projets internationaux en raison de la surcharge de travail. Elle précise que la maquette du DUEF a été réduite et que le CFFE a dû fermer une des sessions de DELF par manque de moyens humains.

S. Bikialo soutient également la demande en indiquant avoir pris la mesure de cette priorité absolue en travaillant avec le CFLE comme directeur par interim depuis juillet 2023.

Béatrice Bloch rappelle que l'UFR SFA a refusé de classer et se demande comme trancher en 5 mn et demande un tableau comparatif.

S. Bikialo rappelle que les fiches avec les chiffres viennent d'être projetées, regrette que ce tableau comparatif soit demandé si tardivement et lors d'un conseil extraordinaire et rappelle que l'idée n'est pas de reprendre tout à zéro mais d'amender le classement en fonction d'éventuelles priorités nouvellement

aperçues et de l'annonce d'une réduction du nombre de postes qui seront effectivement pourvus. Il insiste de nouveau sur le fait que les chiffres ne permettent pas d'évaluer les besoins en recherche et servent toujours les plus gros départements et qu'il convient aussi de défendre les plus petits.

Jeanne Vigneron rappelle en effet que ce tableau est à disposition pour SDL, avec beaucoup de détails.

David Gonzalez estime que les heures générées par un non recrutement se répartissent mieux dans un gros département que dans un petit.

André Magord précise que l'articulation entre petits et gros départements est complexe car on doit évaluer l'impact des langues très pratiquées (comme l'anglais) sur la présence des petites langues (associations de langues en LEA).

André Magord souligne que dans la période de pénurie qui vient, il va falloir s'interroger sur le périmètre et les volumes des formations.

Après ces discussions, 3 votes successifs ont lieu :

→ *Vote 1 : Souhaitez-vous changer le classement précédent ? oui ou non ?*
14 oui, 7 non

→ *Vote 2 : Souhaitez-vous placer en premier de la liste le poste CFLE ?*
18 oui et 3 abstentions

→ *Vote 3 : Êtes-vous d'accord pour garder le même ordre de classement des quatre premiers postes (qui se décalent d'une place) ?*
10 oui, 11 non

Le conseil extraordinaire s'est clos à 14h40 sur l'idée de reconvoquer un conseil extraordinaire pour réinterroger le classement opéré le 2 mai et confirmé (avec poste de PR 18 intercalé le 4 juillet).

Le conseil est clos à 14h40

Séance du 28/11/24 (9h30 à 12h25)

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S- BLOCH B- CERISIER- HANOTE S-

Collège B :

GONZALEZ MEDIANO D- MARTIN M-
PEYROL-KLEIBER E (jusqu'à 11h00)- THOUVEREZ L-

Collège BLATSS :

CHARLES-DUPUY C- DAMPURE C- MADEC J- SCHMAL S-

Collège des Usagers :

AL JOUMAA A- BONNARD S- GOUSSEAU A-

Collège Personnalités extérieures :

/

Procurations :

BILLARD H à GONZALEZ MEDIANO D
PEYROL-KLEIBER E à THOUVEREZ L (à partir de 11h00)
CANAUD P à THOUVEREZ L
COL G à BIKIALO S
SASSONIA J à BIKIALO S
JOUANNEAU M à GOUSSEAU A
BROQUEREAU M à DAMPURE C
BAGINI L à DAMPURE C
MAGORD A à CHARLES-DUPUY C
PICKER M à CHARLES-DUPUY C
DIAZ E à BLOCH B
TEIXEIRA S à MARTIN M
CHARLES T à SCHMAL S
SUIRE F à AL JOUMAA A

Invités permanents présents :

GUILBARD AC-

Invités ponctuels présents :

ROBERT J- VIGNERON BOSBACH J- SUBBOTINA G- BONAMY R- GOBET
S- GOURAUD M-

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 9h30.

Le quorum étant atteint (28 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Les secrétaires de séances : Annick Gauthier et Céline Guillée

Rappels :

Lors du conseil extraordinaire du 21 novembre, la décision avait été prise de continuer la discussion suite au dernier vote. Un tableau synthétique, qui avait été demandé par quelques élu.es, a été envoyé le 27 novembre et est distribué lors de ce conseil.

L'équipe de direction a fait remonter la volonté du conseil d'UFR à la présidence le 22 matin (passage du CFLE en 1 et volonté de reconvoquer le conseil) et le DRH/DGS a répondu que le dernier délai était lundi 25 novembre. C'est pourquoi nous avons initialement (d'où le message reçu par les élu.es le vendredi 22 novembre) décidé de renoncer à ce nouveau conseil extraordinaire.

Néanmoins, à la demande de la liste "L'humain au cœur de nos formations et de notre métiers" et de quelques élus SNESUP, nous avons tout de même reconvoqué ce conseil extraordinaire, sans être assurés que la Présidence acceptera de prendre en compte ce nouveau changement.

Depuis aussi, l'ensemble de la communauté universitaire a reçu un mail de la Présidente de l'Université le 26 novembre dénonçant le Projet de Loi de Finances pour 2025 ; depuis également, suite à un message de Stéphane Bikialo aux directeurs.trices de composante (dont droit, SHA, STAPS, SFA), il s'avère que tous (sauf SFA) ont classé les priorités, sont dans le même flou (avec seulement comme information que le 1 = 1 n'est plus envisageable) et préfèrent attendre pour se mobiliser.

Stéphane Bikialo souligne que cette situation est amenée à durer tant que la droite (qu'elle assume d'être extrême ou pas) sera au pouvoir, dans la mesure où son programme est d'économiser sur le service public (santé, culture, enseignement en particulier).

Stéphane Bikialo tient aussi à rappeler que si l'équipe de direction a dû reconvoquer ces deux conseils extraordinaires, c'est

- 1) Parce que les mesures sont récentes : on pensait avoir quelques années encore, jusqu'aux futures présidentielles où tout le monde craint le passage de l'extrême droite, à qui le Président en place fait la courte-échelle.
- 2) Parce que l'équipe de direction de l'UFR L&L refuse les prérogatives habituelles, à savoir le directeur seul en dialogue RH qui discute des priorités avec la Présidence
 - a. Le dialogue RH a lieu avec toute l'équipe de direction et la responsable administrative ;
 - b. L'équipe de direction a bien précisé à la Présidence (qui l'accepte et même s'en réjouit, jugeant que le travail doit être fait en interne, par celles et ceux qui sont concerné.es au plus près) que seules valent les priorités votées par le conseil d'UFR ;
- 3) Parce que l'équipe de direction a jugé plus transparent de revenir vers les élu.es suite au risque d'une baisse drastique des postes attribués (rappel : on aurait pu juste en parler le 14 novembre puis résultat le 12 décembre)

Et pour rappel : c'est ce qui se passait avant l'élection de l'équipe décanale en juillet 2023 :

- 1) Aucun poste n'était classé et des choix, priorités apparaissaient ensuite soi-disant issus de la Présidence de l'Université.

- 2) Le travail sur les profils recherche était le plus souvent insuffisant et a créé le refus de certains postes.
- 3) Les élu.es n'avaient un retour que mi-décembre suite à l'annonce en réunion des directeurs alors que le vote sur les postes avait eu lieu en mai et que deux dialogues avaient eu lieu entre-temps.

Cadrage de l'équipe de direction :

La synthèse que l'équipe de direction a faite (tableau) permet de rappeler les priorités surtout en temps de pénurie. Et l'équipe tient à préciser :

- Autant elle a estimé qu'il fallait vérifier les priorités avec une hypothèse basse, autant il n'est pas question de repartir à 0 : les besoins exprimés et classés par les élu.es en mai et en juillet restent fondamentaux... un certain nombre de besoins dans les différents départements n'ont pas évolué ;
- Le conseil a convenu le 21 novembre que le risque était de se replier sur soi-même (sa formation, son département, son laboratoire). Tous les postes sont des priorités mais nous sommes contraints de passer là à une autre forme de question : quels sont les postes indispensables, nécessaires au maintien de certaines formations ou d'axes de recherche, quels sont ceux qui le sont moins, peuvent être différés ;
- On ne sait rien sur le nombre exact : 5 postes est une hypothèse faite par l'équipe de direction ;
- Un certain nombre d'élu.es (biatss et étudiant.es en particulier) ont exprimé leur gêne à voter sur ces postes (de fait, les étudiant.es ne font pas toujours la différence entre PRAG, MCF, PR notamment) mais l'équipe de direction a décidé de maintenir le vote en session plénière du conseil d'UFR pour que toute l'équipe éducative s'exprime sur les priorités ;
- Dans la discussion issue de cette gêne exprimée, un certain nombre d'élu.es ont demandé à l'équipe de direction d'afficher davantage ses priorités : de fait, l'équipe de direction est, par sa fonction, à même d'avoir une vision d'ensemble, non restreinte aux laboratoires dont sont issu.es ou dont s'occupent les élu.es (ce qui a été très net lors du conseil du 21 novembre où un grand nombre d'élu.es a pris la parole pour défendre le poste dont ils ou elles étaient les plus proches dans leur travail).
- L'équipe de direction regrette d'ailleurs ce repli et les tensions qui ont pu avoir lieu le 21 novembre, attisées par quelques arguments fallacieux ou de mauvaise foi.

Pour toutes ses raisons, l'équipe de direction

- a pris ses responsabilités et arrive avec des propositions précises qu'elle va soumettre au vote.
- prie les élu.es de respecter les temps de parole, souhaite que ce ne soit pas celles et ceux qui parlent le plus ou en dernier qui soient considéré.es comme les plus crédibles, et espère une règle morale minimale qui serait de ne pas dire de contre-vérités (rappel : le tableau qui sert de référence a été validé par l'ensemble des directeur.trices de départements).

L'équipe de direction donne ensuite la parole aux départements ou représentant.es des laboratoires qui n'avaient pas eu à la prendre lors du conseil du 21 novembre :

- Robert Bonamy, en tant que directeur du département d'Arts du spectacle et responsable de l'axe B du Forellis, intervient pour souligner l'importance du PR 18^{ème} section (cinéma). La demande d'un poste de Professeur en études cinématographiques fait suite à la mutation de Mathias Lavin à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Robert Bonamy a bénéficié d'une promotion interne (repyramidage) ; cette procédure est indépendante de la campagne d'emploi et vise à rééquilibrer le nombre de PR et de MCF dans les départements et sections pour les rapprocher d'un ratio 40/60. Un déséquilibre important demeure (un ratio de 15/85, avec un seul PR en cinéma) et paraît très incohérent eu égard aux répartitions dans des sections cinéma peu ou prou comparables au niveau national. Le champ des spécialités en études cinématographiques est diversifié en matière de périodes historiques et d'approches (esthétique du cinéma, histoire du cinéma, création et pratique filmique, étude de genres, fiction ou documentaire, etc.). Le PR de l'équipe est spécialiste des pratiques et des théories de la réalisation documentaire (il a été recruté par voie de mutation en 2023 sur un poste de MCF correspondant à cette spécialité). Un collègue PR spécialiste du cinéma de fiction est attendu. Ainsi des sections cinéma de taille moyenne bénéficient parfois de 3 PR dans des contextes comparables au nôtre. Robert Bonamy, est actuellement directeur du département Arts du spectacle, responsable pédagogique pour le Master CREADOC, responsable de l'équipe B (Littérature, arts de l'Image et de la Scène) du FoReLLIS. Il approche du seuil maximal d'encadrement de thèses (5 inscrites à l'ED Humanités et 2 thèses SACRE-ENS PSL, 1 codirection d'une thèse à Paris Cité). Le recrutement d'un PR en cinéma pour le laboratoire FoReLLIS, pour l'encadrement scientifique et la consolidation ainsi que l'élaboration de projets d'envergure nationale et internationale, est une priorité.
- Myriam Marrache-Gouraud, en tant que directrice du département de Lettres et co-responsable de l'axe 2 du Forellis B, souligne l'importance de ce PR 9^{ème} section (âge classique) qui fait suite au départ à la retraite d'un PR XVII^{ème}, à la démission d'une PR XVIII^{ème} et au départ à la retraite annoncée d'une MCF XVII^{ème}. Sans ce poste, personne à Poitiers ne pourra enseigner la littérature du XVII^{ème} siècle en 2025-2026 et plus aucune thèse ne pourra être encadrée dans ces deux siècles fondamentaux de la littérature française. Cela mettrait en péril non seulement l'image de la recherche en littérature française mais aussi l'agrégation et la mutualisation avec Tours (car les cours sont répartis et tournent entre spécialistes).
- Elle rappelle aussi l'importance du renouvellement du PAST en marketing éditorial, qui est nécessaire au maintien d'un des masters les plus attractifs et dynamiques de l'UFR : le master Livres et médiations (que la PAST en poste co-dirige).
- Jeanne Vigneron, directrice du département Sciences du langage, et Stéphanie Gobet, responsable du pôle A du Forellis, rappellent que le département de SDL a recruté un MCF en septembre 2020 qui a ensuite

quitté ce poste pour un poste au CNRS en juin 2022. C'est du renouvellement de ce poste-là dont il est question, poste qui depuis mai dernier était classé 1^{er} dans l'ordre des priorités proposé et voté par le conseil d'UFR. La titularisation de notre collègue au CNRS ayant été tardive, le département n'a pas pu demander le poste pour la campagne de 2023. Pour rappel, le département de SDL regroupe 7,5 titulaires, comprenant un PRCE dont le service est entièrement consacré à l'enseignement des cours de langue de LSF. La licence SDL-LSF comprend deux parcours (SDL et LSF), et accueille aussi des étudiants du parcours PPPE, une LAS et également des étudiants de l'école d'orthophonie (1^{ère} et 2^{ème} année). Tous.tes les collègues du département sont en sur-service, et les charges administratives pèsent lourdement sur une équipe aussi petite, chaque collègue étant toujours mobilisé.e. Environ 600h sont assurées par des vacataires, dont environ 150h par des intervenants extérieurs incontournables du monde de la LSF et de la culture sourde. Environ 430h sont assurées par des collègues de l'UFR d'autres départements.

Si on détermine les critères suivants :

- Les postes indispensables au maintien d'une formation
- Les postes qui font suite à une/des suppressions
- Les postes PR
- Et...les postes fléchés comme prioritaires dans la stratégie de l'UFR
-

On arrive à distinguer trois groupes : les 4 postes suivants à classer en priorité : CFLE, PAST, 2 PR

Puis hésitation entre les MCF

- MCF SDL, gestion, russe
- Puis Espagnol, Arabe, IME

La discussion est ouverte à partir du tableau synthétique fourni :

Béatrice Bloch demande à ce que soient présentés à nouveau tous les postes et que soit présenté le nombre de titulaires par département.

Stéphane Bikialo rappelle que le temps presse et qu'on peut discuter, mais qu'il faut faire attention au fait que les élu.es ne votent pas en fonction de celles et ceux qui prennent le plus la parole. Il rappelle que les indications sur le nombre de titulaires sont dans les fiches par département (annexées au PV du conseil d'UFR du 2 mai 2024). Il rappelle aussi l'importance de comparer ce qui est comparable (on ne peut comparer des départements à 40 collègues comme anglais et lettres, avec licence, masters dont MEEF, agrégation...) et des petits départements sans licence portée. Il rappelle aussi que des masters sont transversaux (SDL entre SDL et anglais), que le H/e serait défavorable aux petits départements, donc que l'équipe de direction ne souhaite pas en faire une porte d'entrée.

Béatrice Bloch demande un h/E sur le nombre de titulaires.

Stephane Bikialo lui rappelle que comme l'UE4 est portée par la Maison des langues, cela va de nouveau desservir les petits départements.

Ludivine Thouverez propose d'affiner la granularité de ce tableau et indique que les choix sont influencés par le changement des maquettes en 2018 car l'UFR a

explosé les coûts. Elle demande aussi d'ajouter le département d'espagnol à lettres et anglais.

Stéphane Bikialo répond que même si l'espagnol intervient également dans différentes formations (comme lettres et anglais), il n'y a pas de commune mesure ne serait-ce qu'en nombre de collègues (l'espagnol est plutôt comparable aux départements de Sciences du langage et d'Arts du spectacle, autour d'une dizaine de titulaires). Il rappelle que tous les calculs ont été faits sur des besoins pérennes (PR, MCF, ATER sur des supports disponibles, lecteurs.trices et PAST) mais pas les DCACE, pas les vacataires ni les décharges.

Ludivine Thouverez prend comme exemple les départements de lettres et d'arts du spectacle qui ont des besoins assurés par des professionnels nécessaires.

Stéphane Bikialo indique que c'est précisé et surtout que les chiffres ont été validés par l'ensemble des directions de départements donc qu'il est gênant de revenir dessus 6 mois après leur validation par la direction de l'UFR et les directions de départements) lors d'un conseil extraordinaire ; cela n'est plus le lieu.

Jeanne Vigneron indique qu'il est possible de baisser les besoins en SDL en baissant le nombre d'heures langues slaves et en élargissant à d'autres langues modimes.

Stéphanie Gobet précise que ce poste est débattu depuis 3 ans maintenant, qu'il devait être reconduit.

S. Bikialo rappelle que c'est le cas de tous les postes malheureusement.

S. Gobet indique que pour le poste de SDL on a un profil et un besoin en enseignement et en recherche.

S. Bikialo répond que c'est le cas de tous les postes grâce à un gros travail accompli en concertation entre janvier et mai 2024.

Galina Subbotina demande des précisions sur la question des langues slaves (serbo-croate et polonais) en SDL.

J. Vigneron indique que les LAS suivent uniquement LSF et que cela devient très lourd, on voudrait qu'ils touchent un peu les 2, langues slaves ou LSF.

S. Gobet précise : à condition que ça rentre dans les heures, sans augmentation.

G. Subbotina : 40h en plus augmente notre difficulté mais ne change pas notre situation.

J. Vigneron : surtout les LAS 1, réduit en LAS2 donc 40h en première année.

S. Bikialo indique que cela fait partie des questions : LAS, PPPE. La volonté politique n'est pas toujours claire à ces endroits. À interroger, comme dans toutes les formations.

J. Vigneron précise que le département SDL comprend 7,5 titulaires. Restent 440h assurées par des vacataires et par des collègues d'autres départements.

Myriam Marrache-Gouraud rappelle que le département de lettres comprend 24 titulaires, une quarantaine de vacataires, 6 ATER sur des postes en attente (retraites, mutations) et 3 DCACE. La situation actuelle est déjà celle d'une gestion de pénurie avec les ATER qui doivent être formés, ce qui génère une importante surcharge d'encadrements (masters et autres) des titulaires qui sont tous contraints d'avoir beaucoup d'heures complémentaires, y compris au-delà de seuil autorisé donc faites bénévolement. Et pourtant les maquettes ont été réduites en 2018. Cette situation s'explique par de nombreux postes perdus ces dernières années : depuis 2010, 6 MCF et 2 PR. Pour ce poste, il s'agit de

compenser le départ en retraite à la fois de D. Moncond'huy (PR XVIIème) et de Patricia Gauthier (MCF XVIIème) car sans ce poste, il n'y aura plus d'enseignement et de recherche possibles en âge classique à Poitiers. M. Marrache précise qu'elle est la seule PR avant le 20^e siècle, alors que 150 thèses sont en cours actuellement sur les XVII et XVIIIème siècles. Elle rappelle que le département de lettres est formé de 4 anciens départements (littérature française, langue française, littératures comparées et langues anciennes) réunis en un seul en 2010.

Elodie Peyrol-Kleiber conteste la priorité qu'on octroie aux postes de PR.

S. Bikialo indique que c'est la position que l'équipe de direction défend. Il s'agit d'un choix politique de soutien à la recherche à l'UFR (à partir des moments où les besoins en enseignement sont importants). En l'occurrence, les deux postes de PR demandés sont aussi dans les départements (Arts du spectacle et Lettres) qui ont le plus de besoins dans l'UFR.

L. Thouverez s'interroge sur cette explosion des besoins.

S. Bikialo : en Lettres, M. Marrache l'a précisé : 6 postes perdus ; en ADS, besoins chroniques depuis la séparation précoce en licence (cinéma et théâtre) et l'intégration de Créadoc sans doute non compensée.

Sylvie Hanote se souvient que Créadoc est rentré par le laboratoire.

S. Bikialo se souvient qu'il n'a pas été expliqué aux élu.es les raisons de cette absorption et surtout les compensations.

Robert Bonamy n'a pas cet historique mais précise que tout va très bien au Créadoc. Il rappelle qu'en cinéma, il n'y a qu'1 PR pour 5 MCF en cinéma. Il a quasiment le maximum de thèses encadrées et est spécialisé en documentaire, d'où l'importance du poste en fiction. De plus il cumule déjà un grand nombre de responsabilités.

David Gonzalez indique qu'il n'est pas là pour le département d'espagnol, mais pour voir comment on va faire pour les priorités. Il rappelle qu'en espagnol il y avait 20 titulaires en 2008 et que donc 7 postes ont été perdus. Et précise que l'espagnol n'a pas généré d'heures et demande l'ouverture d'une agrégation interne en 2025.

S. Bikialo indique qu'il va vérifier de nouveau mais que selon lui la perte des 7 postes en espagnol est une invention et qu'il convient de ne pas remonter si haut. Il demande quel est le rapport entre les postes et l'ouverture (pas encore validée par le conseil) de l'agrégation interne sachant que les heures ne sont pas dans les services, donc cela enlève 120h de besoins.

L. Thouverez insiste sur le fait que le département d'espagnol a essayé d'avoir un rapport rationnel aux maquettes, avec des mutualisations en master

S. Bikialo demande à ce que les élu.es ne prennent pas seulement la parole en lien avec leur département d'origine et rappelle que le département d'espagnol est très représenté au conseil (4 titulaires élus + 1 extérieur hispaniste) et qu'il faut maîtriser le temps de parole par équité avec les autres départements.

D. Gonzalez propose alors de se taire.

Béatrice Bloch souligne que l'agrégation est attractive pour tout le cursus.

S. Bikialo est d'accord mais précise que cela n'a rien à voir avec le sujet de ce conseil.

Marie Martin précise que le département d'ADS n'a pas dépassé les cadrages de la NOF, que la reprise de Créadoc a été imposée au département.

L. Thouverez, indique qu'elle pourrait expliquer l'arrivée de Créadoc car elle était assesseure à la pédagogie à ce moment-là. Selon elle, dans certaines formations, les UE4 sont trop nombreuses.

M. Marrache précise que ce n'est pas le cas en Lettres en tout cas car une grande partie de la mineure lettres a été mutualisée avec l'UE4 Métiers de l'enseignement PLC.

Selon L. Thouverez : la NOF 2018 a explosé nos maquettes.

M. Marrache précise toutefois que la NOF 2022 a permis des réductions en Lettres.

Selon L. Thouverez, en UE5, 7 langues vivantes + langues anciennes + langues régionales. Offre originale mais trop importante.

Jean-François Cerisier voudrait toutefois revenir à l'origine des contraintes et que le conseil se prononce plus fermement contre et ne fasse rien remonter. Car cela touche aussi les appels à projet recherche (il est annoncé que la Région n'ouvrira pas une partie de ses appels à projets), le financement des alternants. Le département IME et Techné avaient une demande de MCF mais savent que ce poste ne sera pas pourvu. Il demande à faire corriger le tableau de synthèse car IME a perdu un PRAG. Et il précise qu'IME va être rattaché plus nettement à l'UFR (comme Créadoc) et que ce rattachement sera un argument pour défendre un poste. Il ne voit que la priorité pour le CFLE et pour le reste est favorable à une position très frontale.

S. Bikialo souligne que cette discussion a eu lieu au moment du nom de l'UFR LL ; certaines formations sont en développement (SDL-LSF, ADS, l'infor-com porté par IME et Techné) et il faut réussir à les soutenir (d'autant plus qu'IME est très actif dans la refonte des UE6 qui satisfait toute l'UFR) en dépit de la pénurie pour les autres départements, ce qui est complexe mais peut s'envisager si on se projette de manière pluriannuelle. S. Bikialo ajoute qu'il est favorable à une décision collective de protestation (sous la forme par exemple de l'arrêt des activités), qu'il a alerté les autres directeur.trices d'UFR mais qu'ils et elles ne sont prêt.es.

Béatrice Bloch s'interroge sur le fait qu'en SFA, ils ont été finalement obligés de classer : qui a classé ?

S. Bikialo : si ce n'est pas le conseil qui le fait, c'est demandé au directeur de composante lors du dialogue RH, d'où notre démarche collective pour éviter cette manière de faire.

Josselin Madec présente l'argumentaire transmis par Emile Amouzou au sujet de la demande d'un MCF en gestion : Le master NTCI manque de chercheurs, car demandait avant à des collègues à l'IAE qui se sont désengagés petit à petit. Et il ne reste plus qu'un MCF pour encadrer ce qui lui laisse peu de temps pour la recherche. Sachant qu'il part dans 2 ans à la retraite.

Sylvie Schmal rappelle que la mise en disponibilité de l'ex. maîtresse de conférences en gestion a duré 5 ans et non 3.

S. Bikialo rappelle que l'équipe de direction a reçu les responsables du master LEA, E. Amouzou, S. Nivoix du CEREGE, et que la question reste : est-ce qu'on souhaite développer le domaine d'application dans l'UFR comme recherche

(comme enseignement c'est évident) ? La Présidence a suggéré un PRAG/PRCE pour répondre aux besoins.

L. Thouverez indique que l'HCERES a regretté que le lien avec les professionnels ne soit pas assez marqué en LEA et qu'il faudrait revoir les statuts de LEA, car de nouveaux statuts ont été imposés en master.

Selon S. Bikialo, il faut surtout réimpliquer les enseignant.es-chercheur.es des langues car ils et elles doivent pouvoir encadrer des mémoires et permettre une sortie en doctorat. LEA doit se distinguer de l'IAE davantage et c'est par les langues que cela se fera, pas par le domaine d'application.

Sylvie Schmal précise qu'il y a déjà eu une thèse et que les mémoires portent sur sujet du domaine d'application.

S. Bikialo répond qu'1 thèse en 20 ans c'est peu et s'interroge : est-ce que le domaine d'application, sans le rapport aux langues a sa place dans l'UFR ?

L. Thouverez souligne que cette formation est en danger alors qu'elle est professionnalisante et évoque l'HCERES.

S. Bikialo aimerait qu'on arrête, lors de ce conseil extraordinaire, d'ajouter (voire d'inventer) des arguments jamais évoqués depuis mai, comme l'accréditation, et qu'on compare ce qui est comparable : en l'occurrence, le rapport HCERES pointe l'absence de PR en LEA pour encadrer des thèses, ce qui n'est pas la même chose...

J. Robert rappelle que ce poste ne pouvait pas être demandé car la personne était en détachement ; c'est donc une demande de restitution. Et ce poste est indispensable en raison du départ à la retraite prochain du seul MCF.

S. Bikialo regrette que l'on ait passé autant de temps sur le poste LEA qui avait déjà été au cœur des discussions du 21 novembre, alors que ceux qui n'avaient pas été évoqués ont tenu la demande de ne se présenter qu'en quelques minutes : il faut respecter les équilibres dans les prises de parole pour chaque poste par équité.

Après ces discussions, S. Bikialo soumet au vote les groupes de postes suivants :

Vote 1

4 postes où sont identifiés les plus gros besoins pédagogiques, avec 2 dont l'absence mettraient en péril les formations (DUEF pour le poste du CFLE, Master Limés pour le PAST) et 2 qui sont nécessaires pour l'encadrement doctoral au sein de l'UFR et de l'UP.

1. PRAG/PRCE CFLE
2. PR 9^{ème} section (Lettres – littérature classique) - Forellis
3. PR 18^{ème} section (Arts du spectacle - cinéma) - Forellis
4. PAST Marketing du livre - Forellis

→ Acceptez-vous cette première liste ?

17 oui, 10 non, 1 abstention

Vote 2

3 MCF qui semblent prioritaires au vu du tableau de synthèse (postes perdus, besoins d'enseignement et de recherche) et des discussions :

5. MCF 7^{ème} section (sciences du langage) - Forellis

6. MCF 6^{ème} section (LEA, gestion) - CEREGE
7. MCF 14^{ème} section (Langues slaves) – Mimmoc

→ Oui ou non sur cette liste ?
18 oui, 9 non et 1 abstention

Vote 3

3 MCF avec des besoins moins importants (espagnol) ou qui sont des créations (arabe, IME)

8. MCF 14^{ème} section (espagnol - littérature) – Forellis
9. MCF 15^{ème} section (arabe – LEA) – Forellis ou Mimmoc
10. MCF 71^{ème} section (Information-communication – IME) - Techné

→ Oui ou non sur cette liste
24 oui, 3 non, 1 abstention

Cette liste sera donc remontée au service RH de la Présidence de l'Université.

La séance est close à 12h25.

Les secrétaires de séance :
Céline GUILLEE
Annick GAUTHIER



Le directeur,
Stéphane BIKIALO

